

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission du développement

2008/2025(BUD)

28.5.2008

AVIS

de la commission du développement

à l'intention de la commission des budgets

sur le budget 2009: premières réflexions sur le mandat pour la conciliation
concernant l'APB 2009

(2008/2025(BUD))

Rapporteure pour avis: Maria Martens

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. exprime sa profonde préoccupation quant aux conséquences de la flambée des prix alimentaires mondiaux sur la fourniture de l'aide alimentaire dans les pays en développement et prend acte de l'insuffisance dramatique que les organismes de financement ont d'ores et déjà mise en évidence; demande à la Commission d'adapter la ligne budgétaire 23 02 02 aux besoins réels qui vont apparaître en 2009 et d'accroître en conséquence la ligne budgétaire sans remettre en question les autres priorités politiques du Parlement; observe que les prix alimentaires dépendent de causes structurelles et que leur baisse n'est prévue ni pour 2009 ni pour les années suivantes, et que l'Union européenne, au titre du Consensus européen sur l'aide humanitaire, "entend faire la preuve de son attachement à l'action humanitaire en mobilisant des ressources suffisantes pour l'aide humanitaire sur la base de l'évaluation des besoins"; plaide pour que des ressources supplémentaires soient affectées à cette fin en 2009 à l'aide de tous les moyens budgétaires disponibles, notamment les mécanismes budgétaires ordinaires, comme l'instrument de flexibilité, ou des moyens innovants, comme la révision du cadre financier pluriannuel (CFP) afin de débloquer des crédits de 2008 non utilisés du titre 05;
2. demande le maintien des lignes budgétaires 19 09 02 (coopération avec les pays d'Amérique latine à revenus moyens) et 19 10 01 05 (coopération avec les pays d'Asie à revenus moyens), en tant qu'actions préparatoires permettant de financer dans les régions concernées des interventions qui ne répondent pas aux critères de l'aide publique au développement (APD) et qui, par conséquent, ne relèvent pas du règlement (CE) n° 1905/2006; souligne que ces actions s'imposent pour répondre aux intérêts stratégiques de l'Union européenne ou à des questions relevant de préoccupations mutuelles et invite la Commission à proposer, sans délai, un instrument financier pour les mettre en œuvre;
3. attire l'attention sur le problème de la situation financièrement précaire à la rubrique 4 qui résulte des difficultés survenues au Kosovo et en Palestine qui ne pouvaient être prévues lors de l'établissement du CFP; estime que ce problème ne peut être traité que par une révision globale du CFP conduisant à relever le plafond de la rubrique 4 pour la période 2009-2013; souligne que le programme thématique "Investir dans les ressources humaines" doit servir un grand nombre de priorités inscrites dans les politiques et programmes mis en œuvre, que parmi ces priorités, les dépenses de santé ont été réduites à partir de 2003-2006, et que les allocations annuelles pour 2007 et 2008 n'ont pas atteint la moyenne annuelle qui avait été programmée pour la période 2007-2013;
4. salue les initiatives de la Commission relatives au lancement d'une alliance mondiale contre le changement climatique et d'un fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables qui représentent des mesures importantes pour aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique et à atténuer ses effets; souligne toutefois que les fonds alloués à ce jour sont inappropriés; demande une augmentation des financements immédiats octroyés à ces initiatives dans le budget 2009, en plus des engagements prévus dans le domaine du développement; souligne en outre l'importance de

renforcer ces initiatives en garantissant des financements supplémentaires à long terme;

5. souligne la nécessité d'une évaluation globale des résultats des actions de coopération au développement de l'Union européenne et de leur durabilité probable, y compris l'assistance accordée sous forme d'appui budgétaire; insiste sur le fait que la transparence dans ce domaine est essentielle au contrôle parlementaire; souligne la nécessité d'allouer à l'enseignement fondamental et secondaire et à la santé de base, d'ici 2009, 20 % de l'aide apportée au titre des programmes par pays couverts par l'instrument de coopération au développement, et ce en soutenant les projets, les programmes ou les moyens budgétaires relevant de ces secteurs; prie instamment la Commission d'améliorer son évaluation des résultats et de transmettre ses conclusions au Parlement;
6. se félicite de l'initiative de la Commission de mettre en place les contrats qu'elle propose pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les plus brefs délais; demande que les principes qui sous-tendent ces contrats soient étendus à l'ensemble des autres formes d'appui budgétaire général et sectoriel;
7. invite la Commission à poursuivre sa réflexion sur les moyens d'améliorer le contrôle parlementaire de l'aide budgétaire dans les pays partenaires et leur mise en œuvre concrète;
8. demande que les indicateurs de performance associés à l'appui budgétaire ayant trait à l'égalité entre les femmes et les hommes soient renforcés et étendus à des domaines tels que les droits civils des femmes;
9. soutient le maintien, dans les accords d'appui budgétaire, d'objectifs d'augmentation des dépenses de santé et d'éducation; propose que les accords soient assortis de calendriers précis pour la réalisation de l'objectif fixé par la Déclaration d'Abuja de l'affectation de 15% des dépenses publiques à la santé, ainsi que de l'objectif de la campagne mondiale pour l'éducation de l'affectation de 20% des dépenses publiques à l'éducation.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	27.5.2008
Résultat du vote final	+: 29 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Margrete Auken, Alessandro Battilocchio, Thijs Berman, Danutë Budreikaitė, Marie-Arlette Carlotti, Corina Crețu, Beniamino Donnici, Fernando Fernández Martín, Juan Fraile Cantón, Alain Hutchinson, Filip Kaczmarek, Glenys Kinnock, Maria Martens, Gay Mitchell, Luisa Morgantini, Horst Posdorf, José Ribeiro e Castro, Frithjof Schmidt, Jürgen Schröder, Feleknas Uca, Anna Záborská, Jan Zahradil
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	John Bowis, Ana Maria Gomes, Miguel Angel Martínez Martínez, Manolis Mavrommatis, Mihaela Popa, Renate Weber, Gabriele Zimmer